

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS  
18-19 octobre 2011  
Berlin, Allemagne**

**Résolution PC/10/2011/1. rev\***

**Direction stratégique du FCPF**

**Où :**

1. Le Comité des Participants (CP), par la Résolution PC/6/2010/9, a convenu que tous les Pays REDD Participants sont éligibles à recevoir une Subvention pour la formulation (Subvention pour la formulation) d'une Proposition de mesures pour la préparation à REDD+ (R-PP) et une Subvention pour la préparation. En conséquence et indépendamment du degré de participation active des Pays REDD Participants au FCPF et de l'avancement de leur préparation à REDD+, les ressources du Fonds de préparation ont été engagées auprès de tous les Pays REDD Participants à hauteur d'un montant forfaitaire de 3,6 millions USD par pays ;
2. Le FCPF inclut aujourd'hui 37 Pays REDD Participants ; aucun nouveau Pays REDD éligible (ayant exprimé un intérêt pour le FCPF ou ayant exprimé un intérêt à participer à une réunion en qualité d'observateur) ne s'est joint au FCPF depuis la deuxième Réunion du CP, sauf sur invitation de l'Équipe de gestion du FCPF (FMT), en consultation avec le Bureau du CP, à se joindre aux réunions de l'Assemblée des Participants (AP) et du CP en qualité d'observateur, conformément aux Décisions additionnelles de la PC7 et
3. L'évaluation du FCPF réalisée en 2011, conformément à l'Article 17 de la Charte établissant le FCPF, ainsi que la version préliminaire du plan d'action rédigée et diffusée par la FMT au CP dans la Note 2011-9 de la FMT, reconnaissent le besoin d'une discussion stratégique pour améliorer l'efficacité et la capacité opérationnelles du Fonds de Préparation.

**Le Comité des Participants,**

1. Reconnaissant la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources du Fonds de Préparation, demande aux Pays REDD Participants n'ayant pas signé un Accord de Participation de soumettre un Accord de Participation signé à la FMT avant le 1<sup>er</sup> février 2012. Les Pays REDD Participants ne répondant pas à cette exigence devront resoumettre leur candidature pour être un Pays REDD Participant selon les termes de la Section 6.2 de la Charte du FCPF,
2. Prenant note du fait que les Pays REDD Participants se trouvent à des étapes différentes de préparation à REDD+, encourage les Pays REDD Participants n'ayant pas encore soumis leur R-PP à soumettre leur R-PP à temps pour un examen officiel avant ou pendant la PC14<sup>1</sup>. Des

---

\* Le paragraphe 10 de la présente Résolution a été révisé suite à la réunion PC10 pour clarifier quand les activités mentionnées seront mises en œuvre.

<sup>1</sup> En général, la date de soumission des R-PP est de dix semaines avant l'examen des R-PP par le CP. Les dates exactes seront indiquées ultérieurement sur le site web FCPF une fois les dates des Réunions du CP déterminées.

subventions à hauteur de 3,6 millions USD (Subventions pour la formulation et pour la préparation) seront attribuées aux Pays REDD Participants soumettant leur R-PP pour évaluation par le CP avant ou pendant la PC14. Pour les Pays REDD Participants qui n'y parviennent pas, les subventions à hauteur de 3,6 millions USD ne seront attribuées que si des ressources financières suffisantes sont disponibles dans le Fonds de Préparation au moment de l'examen officiel et de l'approbation des R-PP par le CP.

3. Décide qu'à toute réunion du CP, l'attribution de subventions de préparation à hauteur de 3,6 millions USD pour appuyer les R-PP approuvées par le CP aura la priorité sur l'attribution de financement supplémentaire aux Pays REDD Participants décrite dans le paragraphe 5 ci-dessous.
4. Afin de contribuer à l'élaboration du plan budgétaire annuel du Fonds de Préparation, encourage les Pays REDD Participants n'ayant pas encore soumis leur R-PP pour examen officiel par le CP de confirmer avant le 31 mars 2012 leur intention de soumettre une R-PP.
5. Prenant note du fait que certains Pays REDD Participants ont considérablement avancé dans leur préparation à REDD+, et reconnaissant la nécessité d'un financement supplémentaire pour permettre d'autres avancées, décide de fournir un montant à hauteur de 5 millions USD en plus du montant maximum actuel de 3,6 millions USD par pays afin d'appuyer les activités de préparation à REDD+ des Pays REDD Participants remplissant les critères suivants :
  - i. L'examen par le CP du rapport d'avancement à mi-parcours fourni par le Pays REDD Participant au CP reconnaît des avancées importantes<sup>2</sup> ;
  - ii. Le Pays REDD Participant a engagé au moins 50% de la ou des Subvention(s) pour la Formulation/pour la Préparation à hauteur de 3,6 millions USD attribuée(s) au moment de la demande de financement supplémentaire ;
  - iii. Les fonds supplémentaires appuient des activités conformes à la R-PP approuvée, qui doivent faire l'objet d'un accord du Partenaire pertinent à la mise en œuvre et prenant en compte les besoins du pays ;
  - iv. Les Pays REDD Participants soumettront une proposition de demande de financement supplémentaire selon les termes d'une procédure convenue par le CP d'ici la PC13 et
  - v. L'attribution d'un financement supplémentaire à un Pays REDD Participant remplissant les conditions définies dans les paragraphes (i) à (iv) ci-dessus est approuvée sous réserve de la disponibilité de ressources financières du Fonds de Préparation.
6. Reconnaisant l'importance d'intensifier les efforts d'appui aux Pays REDD Participants pour une mise en œuvre efficace des processus de préparation à REDD+, charge la FMT de présenter d'ici la PC12, une proposition détaillée et un budget estimatif pour un travail analytique, une gestion des connaissances et des activités centralisées<sup>3</sup>, notamment des échanges Sud-Sud et les

---

<sup>2</sup> Les Pays REDD Participants soumettent au CP un rapport d'avancement à mi-parcours, conformément à la Résolution PC/7/2010/3.

<sup>3</sup> Ces activités représentent des aspects pratiques de la préparation à REDD+, communes aux pays et pour lesquelles des bonnes pratiques ont été ou pourraient être développées, afin de parvenir à des économies d'échelle et de renforcer les connaissances dans les pays REDD.

liens entre REDD+ et FLEGT. Cette proposition sera basée sur une évaluation rapide des besoins de préparation des pays REDD et d'une prise en compte d'activités similaires, en cours ou planifiées, d'autres initiatives telles que le Programme d'investissement forestier (PIF) ou le Programme ONU-REDD. Cette analyse doit également prendre en compte la capacité de la FMT à appuyer les activités proposées.

7. Demande à la FMT de réaliser un exercice d'inventaire des activités appuyées aujourd'hui par les programmes de renforcement des capacités des Populations autochtones et des Organisations de la société civile (OSC), tels que le Mécanisme spécial de dons du PIF en faveur des Peuples autochtones et des communautés locales, le Programme ONU-REDD et d'autres programmes, afin d'identifier les activités et les besoins actuels et d'explorer les dispositifs d'acheminement efficace et transparent des ressources financières. L'exercice doit examiner le renforcement de la participation dans le processus de préparation à REDD+ des OSC sociales et environnementales et des Peuples autochtones dépendant des forêts et des populations forestières tels que définis par la Charte du FCPF.
8. La Note 2011-10 de la FMT sera révisée pour prendre en compte les résultats de l'exercice d'inventaire décrit dans le paragraphe 7 ci-dessus et présentée au CP au plus tard lors de la PC11.
9. Prenant en compte l'exercice d'inventaire décrit dans le paragraphe 7 ci-dessus, attribue à titre provisoire 5,5 millions USD pour les AF12-15 (1<sup>er</sup> juillet 2011 – 30 juin 2015) afin de renforcer l'engagement des OSC et des Peuples autochtones dépendant des forêts et des populations forestières dans le processus de préparation à REDD+, sous réserve de la disponibilité des ressources financières du Fonds de préparation<sup>4</sup>.
10. Dans le contexte du paragraphe 9 ci-dessus, approuve le budget à hauteur d'1 million USD au total pour l'AF12 et de l'AF13 (1<sup>er</sup> juillet 2011 – 30 juin 2013) sous réserve de la disponibilité des ressources financières du Fonds de Préparation en appui à : 1) la participation des OSC du Sud dans la réunions de l'AP et du CP (à hauteur de 60.000 USD) ; et 2) la réalisation de Dialogues avec les Peuples autochtones sur le FCPF, à savoir deux Dialogues régionaux dans l'AF12 et un Dialogue régional dans l'AF13 (à hauteur de 600.000 USD au total), et un Dialogue mondial dans l'AF13 (à hauteur de 340.000 USD). Les Dialogues avec les Peuples autochtones seront réalisés dans la mesure du possible en coordination avec d'autres initiatives régionales ou mondiales de REDD+ pertinentes.
11. Reconnaissant que d'autres Pays REDD Éligibles ont exprimé un intérêt à rejoindre le FCPF, charge la FMT i) d'obtenir des informations supplémentaires de la part des Pays REDD Éligibles intéressés sur leur niveau potentiel d'engagement dans le FCPF, ii) de proposer des critères et des procédures pour une inclusion potentielle dans le FCPF d'autres Pays REDD Éligibles et iii) d'analyser les implications en termes de coûts, de ressources humaines et d'appui à la préparation à REDD+ des Pays REDD Participants actuels, au plus tard pour une discussion à la PC12.

---

<sup>4</sup> Ce montant vient en complément du Programme actuel du FCPF de renforcement des capacités des populations autochtones, qui représente 1 million USD pour les AF09-13.

12. Demande à la FMT de préparer les différentes options avec des estimations budgétaires pour faciliter les discussions à la PC12 afin de définir la priorité des activités décrites dans cette Résolution.